



## Mairie de Saint-Loup-de-Varennes 71240

Tel : 03.85.44.21.70 - Fax : 03.85.44.12.61

Email : [saint.loup.de.varennes@wanadoo.fr](mailto:saint.loup.de.varennes@wanadoo.fr)

### INFORMATIONS MUNICIPALES

\*\*\*\*\*

#### ● ZAC du Pré Saint-Loup – Démarrage des travaux

Les travaux de viabilisation de cette future zone d'habitat vont prochainement commencer !!

Toutefois, cette bonne nouvelle s'accompagne de quelques désagréments auxquels la collectivité ne peut échapper : perturbations de la circulation avec mise en place d'alternats ou route barrée (en fonction des besoins des entreprises), bruit, salissures et autres.

Aussi, je vous saurai gré de bien vouloir nous accorder votre tolérance et votre patience !! Leur durée sera réduite au minimum afin de perturber le moins longtemps possible la circulation et votre confort.

La finalité de ces travaux verra l'aménagement d'un nouveau quartier où la qualité paysagère et le bâti apporteront une convivialité et un nouveau bien-être.

Je vous remercie par avance pour votre compréhension

\*\*\*\*\*

#### ● Elections CNRACL

Nous informons tous nos administrés retraités de la CNRACL que le renouvellement du Conseil d'administration de la CNRACL aura lieu du 20 novembre au 4 décembre 2014, soit par correspondance ou soit par internet.

A ce titre, la CNRACL a établi une liste électorale prenant en compte tous les retraités de la CNRACL résidant sur la commune et admis à la retraite avant le 2 septembre 2014.

Ainsi, nous vous invitons à venir consulter cette liste afin de nous faire part de toute éventuelle anomalie et prendre connaissance des modalités du scrutin.

\*\*\*\*\*

#### ● Affouages 2014

La période des affouages 2014/2015 va prochainement commencer, aussi, toutes personnes intéressées par une coupe de bois doivent se faire connaître auprès des services municipaux par tout moyen à sa convenance (téléphone, mail ou dans nos locaux) avant le 17 octobre 2014.

- **Excès de vitesse**

Nous avons été alertés par certains Saint-Lupéens que certains d'entre vous roulent à vitesse excessive dans le village, surtout, dans les lotissements où nos enfants se croient en sécurité en jouant sur les voiries.

Aussi, je demande à tous ceux que cela concerne, de retrouver rapidement leur sens du civisme avant que la collectivité ne prenne des dispositions plus répréhensibles (contrôles radar ciblés par exemple) afin d'éviter qu'un accident ne soit à déplorer.

**COMPTE-RENDU**  
**REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt-cinq août deux mille quatorze à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Saint-Loup-de-Varennes, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Francis DEBRAS, Maire.

Présents : Mmes Isabelle JACQUIER, Laëtitia FAVAUT, Sonia MORET, Lilia HURÉ, Joëlle CRELIER, Frédérique TARTIER-JACOB et Annick FIEUX et Mrs Daniel MOREIL, Christophe BADOT, Renaud SABATIER et Jean-François LESSARD

Absents avec pouvoir : Henri LIEUTET pouvoir à F. DEBRAS, Dominique REVILLOT pouvoir à S. MORET, Fabrice CHEVILLARD pouvoir à J. CRELIER

Après lecture faite, le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

**Ordre du Jour**

1. Budget primitif – Décision modificative n° 2 – Régularisation amortissement/étude réalisation POS
2. SYDESL - Projet prises guirlandes aux entrées de village
3. Budget primitif – Décision modificative n° 3 – Travaux en régie
4. Budget primitif – Décision modificative n° 4 – Travaux d'élagage pour le compte de tiers
5. SYDESL – Projet éclairage public – Renouvellement éclairage vétuste – Approbation
6. SYDESL – Projet éclairage public neuf rue du Curtil Gaillard
7. Budget primitif – Décision modificative n° 5 – Reversement participation Syndicat de Perception  
Projet prises guirlandes aux entrées de village
8. Personnel – Formation aux certificats individuels pour l'utilisation à titre professionnel de produits phytopharmaceutiques – Signature de la convention
9. Fédération Nationale des Communes Forestières – Désignation des délégués
10. Grand Chalon – Groupements de commandes – Adhésion et signature de la convention
11. Rue Grenier – Ouverture à la circulation
12. Association des Maires de France – Motion de soutien à l'action de l'AMF

13. Travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics – Approbation des travaux et demande de concours au Grand Chalon
14. Réfection toiture mairie – Demande de subvention au titre de la DETR 2014
15. RD906 – Réfection de la bande de roulement – Signature d'une convention
16. CAF – Contrat Enfance et Jeunesse – Autorisation de signature
17. Budget primitif – Décision modificative n° 6 pour participation au FPIC

**1. Budget primitif – Décision modificative n° 2 – Régularisation amortissement sur étude pour réalisation POS**

Monsieur le Maire rappelle que le Grand Chalon a pris compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2012 en matière d'urbanisme et qu'en conséquence les amortissements relatifs aux études pour la réalisation du POS (Plan d'Occupation des sols) devaient être supportés par le Grand Chalon. Pour régulariser la situation sur les deux années 2012 et 2013 pour lesquelles la collectivité à engager des amortissements, il convient d'effectuer une reprise d'amortissements par décision modificative n° 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

**2. SYDESL – Projet prises guirlandes aux entrées de village**

La collectivité a demandé un devis pour la pose de prises sur poteaux d'éclairage public aux deux entrées de village (rue d'Herne, côté Lux et rue Martin, côté Varennes-le-Grand) pour guirlandes à venir. Le montant des travaux s'élève à la somme de 195.86 HT arrondis à 200 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise les travaux sur l'exercice 2014.

**3. Budget primitif – Décision modificative n° 3 – Travaux en régie**

La rénovation de la salle de classe maternelle a finalement été effectuée par les agents municipaux. Ces travaux doivent prendre la forme de travaux en régie, ce qui n'a pas été enregistré comme tel au budget primitif. Monsieur le Maire demande donc à modifier le budget par décision modificative n° 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise cette modification budgétaire.

**4. Budget primitif – Décision modificative n° 4 – Travaux d'élagage pour le compte de tiers**

Pour corriger l'erreur d'imputation des travaux d'élagage pour compte de tiers, Monsieur le Maire sollicite une modification du budget primitif.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n° 4 au budget.

**5. SYDESL – Projet éclairage public – Renouvellement éclairage vétuste – Approbation**

Dans le cadre du dossier de renouvellement de l'éclairage vétuste, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il reste une quarantaine de lampes à changer et propose de réaliser l'opération, pour partie, sur 2014 avec un paiement sur 2015. Le SYDESL a chiffré le remplacement des lampes des postes A, B et C avec un reste à charge pour la commune d'une somme de 3 400.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les travaux de remplacement de l'éclairage vétuste sur les postes susmentionnés avec une prévision de 3 400 € sur le budget 2015.

**6. SYDESL – Projet éclairage public neuf rue du Curtil Gaillard**

Pour réaliser la mise en place de l'éclairage public sur la rue du Curtil Gaillard, le SYDESL a estimé les travaux à 1 801.61 HT. Ceux-ci pourraient être réalisés sur 2014 et imputés au budget primitif 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les travaux neufs d'éclairage public sur la rue du Curtil Gaillard avec une prévision de cette somme au budget 2015.

**7. Budget primitif – Décision modificative n° 5 – Reversement participation Syndicat de Perception**

La dissolution du Syndicat de Perception étant proche, un premier bilan a été réalisé qui permet de reverser aux Communes membres qui avaient participé financièrement à sa création la somme de

5 571.02 €. Monsieur le Maire propose d'utiliser cette recette, non prévue au budget primitif 2014, pour de nouveaux investissements, également non prévus au budget primitif 2014, à savoir : du mobilier pour l'école maternelle ; la pose des prises pour guirlandes aux deux entrées de village dont les travaux ont été acceptés au point n° 2 de ce conseil ; la prise en charge du surcoût du matériau imposé par l'ABF pour le remplacement des fenêtres arrières de la mairie ( bois et non PVC). Une décision modificative n° 5 au budget primitif 2014 doit être prise.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la modification du budget sollicitée pour utiliser ces nouveaux crédits en section d'investissement.

#### **8. Personnel – Formation aux certificats individuels pour l'utilisation à titre professionnel de produits phytopharmaceutiques – Signature de la convention**

Monsieur le Maire sollicite l'inscription de deux nouveaux agents à la formation CERTIPHYTO afin de leur permettre d'acheter et d'utiliser des produits pharmaceutiques. Il est précisé que cette formation dispensée par NATURALIS s'effectue sur deux journées et que les sessions auront lieu à Chalon-sur-Saône. Il semblerait que l'obtention de ce certificat puisse également intéresser un agent d'entretien des locaux.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'inscription de trois agents à la formation « CERTIPHYTO » et accepte l'inscription de cette dépense sur le budget primitif 2015.

#### **9. Fédération Nationale des Communes Forestières – Désignation des délégués**

Il est rappelé que la collectivité adhère à la Fédération Nationale des Communes Forestières et qu'en cela elle doit nommer deux délégués au sein de son Conseil d'Administration.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mrs MOREIL et LIEUTET, délégués.

#### **10. Grand Chalon – Groupements de commandes – Adhésion et signature de la convention**

Au titre de l'article 8 du Code des Marchés Publics, le Grand Chalon sollicite la constitution d'un groupement de commandes à caractère permanent portant sur des marchés ou accords-cadres destinés à satisfaire des besoins récurrents, pendant toute la durée du mandat. Ce groupement s'établira, selon les besoins et les volontés d'adhésion de chacun après signature d'une convention. Ce document fixe le cadre d'utilisation du dispositif et répond à un objectif de souplesse dans la mise en œuvre tout en garantissant la sécurité juridique des achats publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes et autorise Monsieur le Maire à signer la convention le régissant.

#### **11. Rue Grenier – Ouverture à la circulation**

Dans le cadre de la sécurisation de l'accès à la future ZAC du Pré Saint-Loup, un Tourne à Gauche sera aménagé sur la RD906 vers la rue Grenier. Cette voie étant actuellement condamnée, le Maire sollicite sa réouverture.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la réouverture de la rue Grenier à la circulation routière.

#### **12. Association des Maires de France (AMF) – Motion de soutien à l'action de l'AMF**

L'Association des Maires de France souhaite obtenir l'adoption, par la collectivité, de la motion de soutien qu'elle a élaboré pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations d'Etat.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à cette motion de soutien.

#### **13. Travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics – Approbation des travaux et demande de concours au Grand Chalon**

Pour répondre aux actions définies dans le Plan de mise en Accessibilité des Voiries et Espaces Publics (PAVE), la collectivité a prévu pour 2014 la deuxième tranche de travaux à savoir :

- Finalisation de l'accessibilité entre le bâtiment de la Mairie et la Salle des fêtes
- Réalisation de l'accès vers l'aire de jeu multisports dit « City stade »
- Réalisation de places de stationnement pour personnes handicapées devant la Bibliothèque
- Remise aux normes du stationnement existant pour personnes handicapées devant la Salle des fêtes
- Mise aux normes du palier de la Maison des jeunes pour les personnes handicapées
- Remise aux normes de l'accès pour personnes handicapées de la salle de motricité de l'école maternelle

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une participation financière du Grand Chalon au titre du Label PDU (Plan de Déplacement Urbain).

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le concours financier du Grand Chalon.

#### **14. Réfection toiture mairie – Demande de subvention au titre de la DETR 2014**

Devant la sous-consommation des crédits ouverts au titre de la DETR 2014, l'Etat autorise, à titre exceptionnel, les collectivités à déposer un nouveau dossier pour d'autres projets.

Aussi, Monsieur le Maire sollicite les élus pour faire une demande concernant les travaux de réfection de la toiture de la mairie. Il rappelle que ces travaux ont pour but de permettre une meilleure isolation thermique de ce bâtiment et de résoudre le problème d'infiltrations d'eau, fréquentes en périodes de fortes pluies, dans les deux salles de classe abritées par cette toiture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite la participation financière de l'Etat au titre de la DETR 2014 pour la réfection de la toiture de la Mairie.

#### **15. RD906 – Réfection de la bande de roulement – Signature d'une convention**

Les services de la Direction Départementale du Territoire (DDT) envisagent la réfection de la bande de roulement avec un matériau bitumeux à performances phoniques en traversée de certaines communes prédéfinies, dont Saint-Loup fait partie. Le règlement départemental de la voirie prévoit la participation des Communes pour toutes les sections rénovées en agglomération et sollicite donc notre accord. Monsieur le Maire rapporte que le coût de cette réfection est acté dans une convention pour la somme de 10 000 €. Il comprendra également la matérialisation d'un nouveau Tourne à Gauche en direction de la rue du Pavillon.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les travaux de renouvellement de la bande de roulement de la RD906 à l'intérieur de l'agglomération de la commune pour 10 000 € qui seront inscrits au budget primitif 2015 et autorise le Maire à signer la convention régissant ces travaux.

#### **16. CAF – Contrat Enfance et Jeunesse – Autorisation de signature**

Le Contrat Enfance et Jeunesse, outil définissant les modalités de financement de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la gestion de la Maison des Jeunes, est arrivé à expiration en date du 31 décembre 2013. Son renouvellement, pour la période 2014/2017, devra prendre en compte :

- les impératifs liés à la réforme des rythmes scolaires (classe le mercredi matin donc fermeture du Centre de Loisirs ce matin-là)
- la reformulation des forfaits à proposer avec la suppression des 5 ½ journées obligatoires
- la modification des actions à mener au sein de la Maison des Jeunes pour répondre au taux de fréquentation imposé par la CAF dans le cadre de ce contrat sans souffrir de décotes financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat Enfance et Jeunesse 2014/2017.

### **17. Budget primitif – Décision modificative n° 6 pour participation au FPIC**

Monsieur le Maire rappelle que le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et Communes afin de la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La collectivité est bénéficiaire de la somme de 13 010 € et redevable de la somme de 1 410 €. Cette dépense a été minimisée au budget primitif, il convient donc de régulariser la situation par décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n° 6.

## **COMMISSIONS COMMUNALES OU SYNDICALES**

### ➤ **Le point sur la rentrée scolaire** – Rapporteur A. FIEUX

#### **1 – Réforme des rythmes scolaires et Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)**

Les parents d'élèves ont été conviés à une réunion d'information début juillet afin de leur présenter le projet de mise en œuvre de ces activités. Elles seront opérationnelles pour la rentrée de septembre avec la participation du personnel communal, dont certains verront leur quotité de travail hebdomadaire augmentée pour atteindre pratiquement un temps plein. Il ne reste plus beaucoup de marge de manœuvre !

La restauration scolaire sollicitée par les parents le mercredi midi sera assurée par l'IFAC dans le cadre de l'accueil au Centre de Loisirs.

Trois institutrices ont répondu présentes pour assurer des temps d'études surveillées dans le cadre des NAP qui se dérouleront les lundis, mardis et jeudis. Ne disposant pas d'enseignant pour dispenser cette activité les vendredis, lors de la réunion avec les parents d'élèves, un appel à candidature avait été lancé mais il n'a reçu aucun écho. Les études surveillées ne seront organisées que pour les élèves de niveau CE et CM avec un maximum de 12 enfants par soirée. Mme FAVAUT précise qu'il n'y aura pas d'études la 1<sup>ère</sup> semaine de classe et Mme FIEUX informe les élus que les enfants qui y seront inscrits seront rattachés à la garderie.

Le reste des NAP correspondra à de la garderie qui sera organisée en deux groupes : maternelles et primaires. Ces temps périscolaires auront lieu dans l'actuelle garderie et dans la salle de motricité de l'école.

Des bénévoles viendront ultérieurement compléter le dispositif : Mme BOURJON, des P'tits Loups, dispensera des activités chant et danse 1 semaine sur 2 et la bibliothèque proposera de la lecture les lundis et vendredis.

Mr LESSARD demande si les inscriptions seront obligatoires. Il lui est répondu par l'affirmative.

« Selon quelles périodes et sous quelle forme se feront ces inscriptions ? » s'enquiert Mme JACQUIER.

« Par quinzaine, sur support papier et par l'intermédiaire des écoles » lui est-il répondu.

Une activité sportive, notamment du rugby, pourrait se mettre en place à partir du 12 septembre avec Mr BOURJON. La pratique de cette activité nécessitera l'autorisation des parents ainsi qu'un équipement vestimentaire adapté.

« Où aura-t-elle lieu ? » s'interroge Mr LESSARD. « Vers le terrain de pétanque » lui répond Mme FIEUX.

Il est précisé qu'un retour d'expérimentation de ces NAP sera adressé aux services préfectoraux, aussi, Mme FIEUX a-t-elle insisté auprès des parents pour faire remonter toutes modifications notables constatées sur le comportement des enfants pendant les 6 premiers mois d'utilisation du service.

Le coût de mise en œuvre de cette réforme est actuellement évalué à 7 200 € en termes de personnel communal plus 5 800 € pour les institutrices. Mme CRELIER demande s'il existe toujours une compensation financière de l'Etat. Effectivement, 50 €/enfant/an.

#### **2 – Maison des Jeunes et questionnaire**

Celui-ci a été élaboré en collaboration avec l'IFAC et correspondait donc à nos attentes. D'apparence, il était fort attendu des parents car il y a eu 64 % de retour ! En voici le résumé :

- 82 % des parents sont informés des programmes par le dépliant et cela paraît suffisant à 76 % d'entre eux
- 67 % des questionnaires indiquent que les 5 demi-journées obligatoires sont trop contraignantes au niveau des coûts.
- Pour 43 % des parents, les horaires ne conviennent pas le matin comme le soir
- L'accueil au Centre est jugé juste suffisant, voire insuffisant, dans 46 % des cas.

Après ce dépouillement, une réunion s'est tenue avec Mr JUVENETON, directeur de l'IFAC qui précise que dans la perspective du retrait des 5 ½ journées obligatoires, il faudra tout de même prévoir une inscription d'une ½ journée obligatoire avant la journée dédiée aux sorties afin qu'il y ait une prise de contact préalable entre l'enfant et l'animateur.

Par ailleurs, la structure étant fermée désormais les mercredis matin, les heures ainsi récupérées pourraient servir à modifier l'amplitude horaire de la structure : ouverture à 7 h 30 et fermeture à 19 heures.

Pour finir, la vétusté des locaux et la chaleur qui y règne l'été a également donné lieu à quelques remarques des parents interrogés. Ce point sera mis à l'étude.

➤ **Le point sur les travaux pour la construction de la cantine-garderie** – Rapporteur F. DEBRAS

La municipalité ne rencontre pas de problèmes particuliers pour cette construction qui suit son cours.

➤ **Agenda et Bulletin municipal** – Rapporteur D. MOREIL

Le bulletin municipal progresse suite à la réception du 1<sup>er</sup> BAT (Bon à Tirer) qui a été étudié par la commission Information et Communication.

Pour l'agenda, des relances ont été faites auprès du prestataire qui n'avait pas encore lancé la commercialisation.

➤ **Syndicat de Perception** – Rapporteur D. MOREIL

Elections du nouveau bureau dont le Président élu est Mr Jean-Paul BONNIN. Il sera suppléé par deux Vice-présidents. Ce bureau aura une durée de vie très courte vu le projet de dissolution pour 2015.

➤ **Le point sur la ZAC du Pré Saint-Loup** – Rapporteur F. DEBRAS

Une partie de la subvention de l'Etat pour les fouilles archéologiques effectuées a été versée à la SEM, aussi, les travaux de viabilisation commenceront vraisemblablement le 15 septembre prochain. Mme CRELIER demande si le panneau publicitaire concernant cette ZAC sera déplacé car son emplacement est vraiment trompeur : il donne l'impression que la ZAC se montera à côté des entreprises du PAVB ce qui est totalement dissuasif ! « La SEM a effectivement pris conscience du mauvais choix d'implantation de ce panneau qui sera réimplanté à l'angle de la rue de Saint-Loup avec la RD906 de manière à être vu dans les deux sens de circulation » répond Monsieur le Maire.

« Y aura-t-il des fouilles complémentaires sur la seconde zone sondée ? » s'interroge Mr SABATIER. Mr DEBRAS confirme la mise en œuvre de ces futures recherches.

➤ **Le point sur le PAVB Sud** – Rapporteur F. DEBRAS

Comme les élus ont pu le constater, les gens du voyage ont enfin pu être délogés de cette zone d'activités commerciales grâce à une volonté politique de voir ce dossier aboutir. Un dispositif imposant a donc été mis en place : élargissement du fossé rue Martin avec pose de pierres semi-enterrées sur son point haut ; pose de pierres semi-enterrées sur tout le pourtour de la route menant à la zone depuis TRADI DEMEURE et construction de deux merlons de terre après METALSCAN et BOURGOGNE MIROITERIE. Ces travaux auront coûté la bagatelle de 20 000 € mais auront eu le mérite de sauver la zone, les entreprises menaçant de déposer le bilan !! Désormais, le problème est résolu. Un diagnostic des équipements existants (gaz, électricité, défense incendie) sur la zone a été réalisé ce qui a permis de constater que l'un de nos poteaux incendie était endommagé.

« Les travaux sont-ils à la charge du Grand Chalon ? » demande Mme CRELIER, ce à quoi il lui est répondu positivement.

Pour ce qui est de la problématique de l'aire de grand passage de Varennes-le-Grand, les études ont été faites et les résultats nous parviendront en septembre. Deux options sont alors possibles : s'il s'avère qu'il n'y a aucun risque pour la santé, le site sera rouvert, sinon, le Grand Chalon devra trouver un autre terrain.

➤ **Le point sur le lotissement du Meix Pourcher** – Rapporteur F. DEBRAS

Le lot n° 1 a trouvé acquéreur et le permis de construire est déposé.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Le rapport sur la qualité et les tarifs de l'eau 2013 reçoit un avis favorable des élus.
- CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : Monsieur DEBRAS informe les élus qu'il a pris un arrêté pour désigner Mr D. MOREIL comme délégué de la commune.
- Monsieur le Maire souhaite féliciter les agents communaux pour le travail de rénovation de la salle de classe maternelle effectué en régie. Belle réalisation !
- Monsieur DEBRAS souhaite remercier l'association Saint-Loup Patrimoine pour la réalisation de l'accès à l'église pour personnes handicapées : travail remarquable ! Il revient également sur l'inauguration de l'église qui était programmée pour octobre et qui devrait être reportée faute de représentant de l'église sur la paroisse, à moins que la collectivité ne décide de remplacer la messe par un concert.
- Mme FAVAUT se fait le porte-parole d'administrés domiciliés sur la rue G. BESSON qui mettent en avant la vitesse excessive des véhicules circulant dans le lotissement. Cet élément est repris en première page de ce compte-rendu.
- Mr BADOT, membre de la société de chasse, informe les élus de la décision prise en assemblée générale de demander la mise en place d'un bail 3, 6, 9 entre la municipalité et eux-mêmes pour s'assurer la mise à disposition des bois communaux. Mr DEBRAS souhaite un courrier du Président pour établir ce bail.
- « Qu'en est-il du filet de tennis qui devait être changé ? » demande un élu. « Il le sera prochainement ».
- « Qu'en est-il de la réfection de la bande d'accélération depuis la rue de l'Eglise sur la RD906 ? » demande Mme JACQUIER. Cette remise en état pourrait être négociée lors des travaux de réfection de la bande de roulement évoquée précédemment, toutefois, il rappelle que les services de la DDT ne sont pas favorable à ces aménagements, alors ....
- « Qui nous impose la vitesse de 70 km/h sur la RD906 ? Pourquoi ne pas la limiter à 50 km/h ? » interroge Mr SABATIER. « Personne ne l'impose » lui répond Mr DEBRAS « si ce n'est, qu'en deçà de 70 km/h, la collectivité devra prendre en charge tous les frais d'entretien de marquages au sol sur cette voie ! »
- Mme JACQUIER demande s'il ne serait pas possible d'installer des plots, voire un terre-plein, sur la RD906 au croisement avec la rue du Lavoir car il n'est pas rare de voir des véhicules franchir la ligne blanche en direction de Chalon-sur-Saône : situation dangereuse car à cet endroit la visibilité est restreinte. « Cette question sera posée aux services de la DDT » lui répond Mr DEBRAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Le Maire



F. DEBRAS